

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Juin 2009

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/08

OBJET : Présentation des bilans 2008 de l'observatoire de l'eau et du plan départemental de l'eau.

**RÉSUMÉ** : Dans une première partie, ce rapport présente pour la troisième année l'analyse du prix de l'eau, le suivi des systèmes d'assainissement collectif et les performances des réseaux d'eau potable, sur la base des données 2007. Dans une seconde partie, il présente le deuxième bilan du plan départemental de l'eau sur les thèmes de l'eau potable, des cours d'eau et nappes souterraines, de l'assainissement, de la prévention et des moyens mis en œuvre par les partenaires du plan, sur la base des données 2008.

## 1 - Observatoire de l'eau – action 26 de l'Agenda 21

### 1 - Rappel des objectifs de l'observatoire de l'eau

L'action 26 de l'Agenda 21 prévoit l'information et la sensibilisation des seine-et-marnais sur les problèmes de l'eau. L'observatoire de l'eau a pour objectifs de développer et diffuser à travers notre site Internet l'information sur l'eau en Seine-et-Marne en :

- centralisant les informations sur la Seine-et-Marne disponibles et utiles aux différents partenaires de l'eau signataires du plan (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, ...),
- complétant les informations manquantes par la réalisation d'investigations sur notre territoire (prix de l'eau, performance des réseaux d'eau potable, suivi des systèmes d'assainissement collectif, prévention des pollutions, ...),
- développant le suivi du plan départemental de l'eau (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents),
- synthétisant, vulgarisant et transmettant les connaissances sur l'eau au grand public.

Ces données viennent donc alimenter le site Internet de l'eau du Conseil général qui a désormais un an d'existence et pour lequel les consultations sont en constante augmentation (> 2 000 visites/mois).

## 2 - PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS D'ANALYSE 2008

A l'instar des deux précédentes années, trois études ont été menées en 2008 pour compléter l'état des informations existantes dans le domaine de l'eau, sur la base des données collectées en 2007. Il s'agit de l'analyse du prix de l'eau, du bilan du suivi des systèmes d'assainissement collectif et de l'analyse des performances des réseaux d'eau potable. Ces études seront reconduites chaque année pour définir et mesurer les évolutions constatées. J'ajoute qu'en 2010, elles seront complétées par deux bilans : un sur les actions préventives menées auprès des collectivités (réduction et bon usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics) et un autre sur le suivi de la qualité des cours d'eau grâce au Réseau de surveillance d'Intérêt Départemental (R.I.D) mis en place cette année.

### 1 - L'ANALYSE DU PRIX DE L'EAU EN SEINE-ET-MARNE :

Le bilan réalisé résulte de l'analyse des factures d'eau 2007 de l'ensemble des communes de Seine-et-Marne et constitue la troisième analyse complète du prix de l'eau dans le Département. Les résultats obtenus font l'objet de la première partie du document joint. Je vous en résume brièvement les principaux points :

- Le prix total moyen de l'eau payé par un seine-et-marnais est de 3,87 € TTC/m<sup>3</sup> en 2007, sur la base d'une consommation annuelle ramenée à 120 m<sup>3</sup> par foyer. L'assainissement collectif représente 58 % de ce montant, soit 2,26 € TTC/m<sup>3</sup> dont 0,71 € de taxe et redevances, et l'eau potable 42 %, soit 1,43 € TTC/m<sup>3</sup> dont 0,18 € de taxe et redevances.

- Ces valeurs moyennes peuvent cacher d'importants écarts. En effet, la partie relative à l'eau potable varie de 0,38 à 3,64 € TTC/m<sup>3</sup>. La partie relative à l'assainissement collectif varie de 0,40 à 5,08 € TTC/m<sup>3</sup>.

Ces disparités s'expliquent et sont inévitables car ce prix résulte de l'influence simultanée de plusieurs critères d'importances respectives très variables suivant les collectivités et notamment celui de la taille des communes. On constate en outre que les communes rurales (population < 2000 habitants) connaissent une plus forte dispersion du prix de l'eau que les communes urbaines.

Le tableau ci-après montre que le prix global de l'eau dans notre département a augmenté de 4,9 % depuis la dernière analyse. Cette augmentation est équivalente entre la part de l'eau potable et celle de l'assainissement collectif ; elle peut s'expliquer par les nombreux investissements réalisés par les collectivités en lien avec les différentes normes à respecter et le renouvellement des installations vétustes tout particulièrement dans le domaine de l'assainissement.

	Données 2004-2005	Données 2006	Données 2007
Prix moyen total de l'eau (en € TTC/m <sup>3</sup> )	3,47	3,69	3,87
Montant maximum de la part eau potable (en € TTC/m <sup>3</sup> )	3,38	3,43	3,64
Montant maximum de la part assainissement collectif (en € TTC/m <sup>3</sup> )	4,64	5,07	5,08

En France, la dernière étude réalisée à partir des données de 2004 aboutit à un prix moyen est de 3,01 € TTC/m<sup>3</sup>, réparti comme suit : 1,50 € pour l'assainissement collectif, 1,51 € pour l'eau potable. Il était de 2,79 € T.T.C/m<sup>3</sup> en Ile-de-France (données issues de rapport du service de l'Observation et des Statistiques (S.O.e.S.)).

## 2 - INVENTAIRE ET ANALYSE DU FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le rapport sur les systèmes d'assainissement, qui constitue la deuxième partie du document joint au projet de délibération, dresse un inventaire et un bilan synthétique du fonctionnement des réseaux d'assainissement et des 332 stations d'épuration des eaux usées (285 communales et 47 privées) suivis par le S.A.T.E.S.E. de Seine-et-Marne.

Depuis trois ans, cette évaluation utilise une méthode de notation spécifique définie par le S.A.T.E.S.E. et appliquée aux données du fonctionnement de l'année 2007. Je vous résume brièvement les principaux points du rapport :

### - Analyse patrimoniale :

41 % des stations d'épuration communales ont plus de 30 ans.

85 % des sites sont exploités en délégation de service public ou en prestation de service.

77 % des ouvrages sont de type boues activées. Les 23 % restant regroupent les autres types de traitement rencontrés (filtres à sable ou à macrophytes, lagunage, etc...).

### - Analyse de performance :

28 % des réseaux d'eaux usées communaux ont un bon fonctionnement.

67 % des stations d'épuration communales ont un bon fonctionnement et permettent d'éliminer 88 % de la pollution générée par les seine-et-marnais.

18 400 tonnes de boues résiduaires (exprimées en poids de matières sèches) ont été produites, dont 86 % recyclées en agriculture.

On notera que la proportion de stations d'épuration communales ayant un bon fonctionnement a augmenté de 10 % entre 2006 et 2007, ce qui a permis d'éliminer 13 % de pollution supplémentaire générée par les seine-et-marnais. Cette amélioration est notamment due aux bonnes performances de la station d'épuration de Melun - Boissettes qui a traité en 2007 une charge de pollution de 59 300 Equivalents Habitants (E.H), mais s'explique également par la mise aux normes de certains dispositifs obsolètes représentant une capacité de 27 000 E.H.

Pour les autres résultats, les chiffres obtenus sont stables entre 2006 et 2007.

## 3 - ANALYSE DES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La maîtrise des pertes en eau contribue à la protection de l'environnement en réduisant la consommation des ressources naturelles. En retardant l'échéance de nouveaux investissements de production et de distribution, elle permet aussi aux responsables d'équipements collectifs de réaliser des économies de fonctionnement et aux abonnés de réduire leur facture d'eau.

Pour la deuxième année, le service de gestion de l'eau s'est engagé dans la collecte des informations 2007 relatives aux performances des réseaux d'eau potable pour l'ensemble des communes de Seine-et-Marne. Les résultats obtenus font l'objet de la troisième partie du document joint. Je vous en résume brièvement les principaux points :

- Près de 90 millions de m<sup>3</sup> d'eau destinés à la consommation domestique des seinois ont été pompés dans les nappes phréatiques et cours d'eau de Seine-et-Marne en 2007 et acheminés par 9 313 km de réseau d'eau potable.

- Le rendement moyen des réseaux d'alimentation en eau potable est de 77,9 % (contre 77,1 % en 2006). Les pertes en eau qui pourraient donc être économisées, sur la base de l'objectif de rendement de 80 % que nous nous sommes fixés, sont de 1,9 millions de m<sup>3</sup>.

- 386 communes, représentant 973 800 habitants (soit 7 % de plus qu'en 2006), possèdent un réseau d'alimentation en eau ayant de bonnes performances (rendement de réseau supérieur à 80 % et indice linéaire de perte satisfaisant).

En 2007, 128 communes, représentant 321 000 habitants, ne satisfont toujours pas aux critères de performance des réseaux en eau potable. Ces chiffres qui montrent des pertes importantes en eau potable sur les réseaux confortent la délibération prise par notre assemblée en séance du 28 septembre 2007 de conditionner l'attribution des subventions en matière d'eau potable à des objectifs d'optimisation du fonctionnement des réseaux.

## **II. Plan Départemental de l'Eau**

La Seine-et-Marne est un département riche en eau superficielle, avec la Marne, la Seine et leurs nombreux affluents, et en eau souterraine avec plusieurs nappes phréatiques importantes dont celle du Champigny.

Cependant, la dégradation continue de la qualité des eaux souterraines et la succession d'hivers insuffisamment pluvieux sont à l'origine des difficultés rencontrées par les communes qui ont la responsabilité d'assurer l'alimentation en eau potable : impossibilité pour un grand nombre de communes rurales, de respecter les normes réglementaires de qualité et quantité d'eau disponible insuffisante par endroits.

Face à ce constat, nous avons proposé à l'Etat, l'Agence de l'eau Seine – Normandie, le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Union des maires et la Chambre d'agriculture, dès 2005, la signature d'un plan départemental de l'eau contenant trois objectifs :

- l'amélioration de l'alimentation en eau,
- la restauration de la qualité de la ressource et des milieux aquatiques,
- l'information du citoyen.

Depuis la signature de ce plan, le 27 septembre 2006, tous les intervenants ont amplifié leur concertation et concentré leurs efforts pour la mise en œuvre des objectifs affichés.

Pour comprendre la situation départementale au début du plan et mesurer annuellement l'évolution résultant des travaux effectués, cinq thèmes majeurs ont été identifiés (l'eau potable, les eaux superficielles et souterraines, l'assainissement, la reconquête de la qualité de l'eau et les moyens mis en œuvre par les partenaires). Ces thèmes ont chacun été caractérisés par de nombreux indicateurs, en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Pour la deuxième année, ces différents thèmes et indicateurs ont été renseignés. Ils vous sont détaillés dans les deux annexes jointes au projet de délibération. Cette synthèse, fruit d'un travail collectif entre les services des signataires du plan sera réalisée annuellement, pendant toute la durée du plan, pour mesurer les effets des efforts accomplis et participer à l'information du citoyen dont l'implication est indispensable à l'atteinte des objectifs affichés.

Je vous résume brièvement l'analyse des principaux indicateurs par thème :

**Eau potable :** en fin d'année 2006, 170 communes représentant 185 000 habitants délivraient une eau potable non conforme à la réglementation dont 82 avec restrictions d'usages représentant 71 900 habitants. Les causes de ces non-conformités étaient multiples et croisées : pesticides, nitrates, sélénium, fluor,... Le plan départemental de l'eau a ainsi pris comme engagement prioritaire de faire évoluer cette situation.

Au cours de l'année 2008, six communes ont vu leur qualité d'eau distribuée s'améliorer d'une manière pérenne grâce à la mise en œuvre de trois projets (interconnexion, unité de potabilisation) et huit par une simple amélioration de la ressource. En parallèle, certaines ressources se sont dégradées, ce qui a fait passer douze communes en situation de non-conformité.

Si le nombre de communes non conformes est resté stable en 2008, 175 au lieu de 177 en 2007, seuls 155 147 habitants restent concernés, soit 12 % de moins qu'en 2007. De même, la proportion d'habitants en situation de restriction d'usage (40 921) a nettement chuté entre 2007 et 2008 (- 39 %).

**Cours d'eau et nappes souterraines :** pour les 147 masses d'eau superficielles présentes en Seine-et-Marne, on estime que plus de 70 % ne pourront pas atteindre l'objectif de bon état fixé pour 2015 par l'Union Européenne. Elles nécessiteront donc une dérogation pour un objectif repoussé à 2021 ou 2027 selon les cas. Les paramètres déclassant nos cours d'eau sont principalement les nitrites, le phosphore et les pesticides.

Pour les sept masses d'eau souterraines identifiées en Seine-et-Marne, on estime que deux seulement atteindront l'objectif de bon état fixé pour 2015 par l'Union Européenne. Ainsi, la nappe de Champigny, qui inclut les 2/5 du territoire de Seine-et-Marne, nécessite, malgré tous les efforts concertés depuis plusieurs années, une demande de dérogation pour 2027 concernant l'atteinte du bon état. Les paramètres déclassant sont majoritairement les nitrates et les pesticides. Afin de permettre aux services de l'Etat de gérer plus précisément les prélèvements, il a été statué en 2008, de classer le périmètre de la nappe du Champigny en Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.). Les partenaires du plan font de la reconquête de la qualité des milieux une priorité d'action et de financement, mais il faut admettre que leurs efforts ne seront perceptibles que sur du moyen ou du long terme.

**Assainissement :** sur les 87 stations d'épuration de Seine-et-Marne visées par les prescriptions de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (D.E.R.U.), il reste sept stations à mettre en conformité. A ce jour, les collectivités concernées ont toutes engagé les procédures afin d'être en conformité au plus tard en 2011. Sur les 133 communes relevant intégralement d'un assainissement de type non-collectif et représentant moins de 4 % de la population, on constate que plus de 80 % des installations ne respectent pas la réglementation en vigueur.

**Reconquête de la qualité de l'eau :** l'effort des partenaires a porté sur la réduction d'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les gestionnaires des routes et les agriculteurs, ainsi que sur la surveillance des industries à fort impact potentiel sur l'eau.

278 collectivités ont été informées en réunion sur le bon usage des produits (soit 18,5 % de plus qu'en 2007)

149 ont bénéficié d'un diagnostic de leurs pratiques de désherbage (soit 58,5 % de plus qu'en 2007). On constate, sur la base des 55 communes suivies depuis plus d'un an (+ 22 % par rapport à 2007), que la consommation de produits utilisés en moyenne annuellement a diminué de 68 %.

On peut également préciser qu'en 2008, la forte progression du nombre de communes diagnostiquées est liée à l'extension du territoire sensibilisé. En effet, à présent, l'ensemble de la Seine-et-Marne est couverte par les actions de sensibilisation à la réduction d'usage des produits phytosanitaires, grâce au travail effectué par le Service de gestion de l'eau et complémentaire aux missions réalisées par AQUI'Brie sur la nappe du Champigny.

En matière de gestion des routes, notre Direction principale des routes s'est engagée à tendre « vers le zéro phytosanitaire » sur les 4 400 km des routes et les 1 000 ha d'accotements du domaine routier départemental, quand les critères de sécurité de l'usager le permettent. Ainsi en 2008, les routes départementales sur 355 communes du département n'étaient plus entretenues chimiquement par les services de la Direction principale des routes, soit 49 % de plus qu'en 2007. Dix centres d'exploitation sur quinze ont renoncé définitivement à l'utilisation des pesticides pour l'entretien du réseau routier départemental, contre sept en 2007.

En Agriculture, le travail a principalement porté sur la réduction des intrants (engrais et pesticides) dans un souci de protection de la ressource en eau. Ainsi, treize contrats de Mesures Agro Environnementales (M.A.E.) Eau ont été développés pour permettre d'accompagner financièrement les agriculteurs dans une démarche de réduction d'intrants phytosanitaires. Dix contrats de Plan Végétal Environnement (P.V.E.) ont été financés pour accompagner les investissements de mise en place d'aires de remplissage et l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au sein des exploitations agricoles.

En matière de prévention auprès des industriels, les efforts de la DRIRE ont porté en 2008 sur l'inspection annuelle des sept sites classés « sensibles sur la problématique eau », la diminution des consommations d'eau par les ateliers de traitement de surface (près de 40 % d'entre eux ne présentaient plus de rejets en 2008) et enfin, la réduction des prélèvements industriels pour les 25 établissements majeurs en période de sécheresse.

**Moyens mis en œuvre :** près de 52 millions d'euros ont été mobilisés par les partenaires du plan pour sa mise en œuvre dans les quatre domaines préalablement cités. Cette enveloppe a été apportée par l'Agence de l'eau (60,2 %), le Conseil général (25,3 %) et le Conseil régional (13,4 %). 58 % des financements ont bénéficié à l'assainissement et 24 % à l'eau potable. Comme en 2007, on constate une part majoritaire de l'assainissement dans l'ensemble des financements. Elle a cependant chuté, en proportion, suite à l'introduction, dans le bilan, des actions destinées aux industriels (près de 4,5 millions d'euros) et à la forte augmentation des investissements dans le domaine de l'eau potable (+ 66 %) qui devrait se poursuivre en 2009.

Je vous remercie de prendre acte de la communication de ce rapport en adoptant le projet de délibération ci-joint.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 1/08 des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteur : M. DEY  
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

---

Séance du 26 Juin 2009

OBJET : Présentation des bilans 2008 de l'observatoire de l'eau et du plan départemental de l'eau.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

**DECIDE**

Article 1 : de prendre acte de la communication du troisième rapport de l'observatoire de l'eau sur les données 2007 du prix de l'eau, du suivi des systèmes d'assainissement collectif et de l'analyse des performances des réseaux d'eau potable.

Article 2 : de prendre acte de la communication du bilan 2008 du plan départemental de l'eau qui présente les conclusions pouvant être dégagées à l'issue d'une deuxième année d'exécution du plan sur les thèmes de l'eau potable, des cours d'eau et nappes souterraines, de l'assainissement, de la prévention et des moyens mis en œuvre par les partenaires du plan.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ









